FICHE DE POSTE

CHEF(FE) DU DÉPARTEMENT DE LA PROMOTION DU SECTEUR COOPÉRATIF

1. IDENTIFICATION DU POSTE

Rubrique	Contenu
Structure	Département de la Promotion du Secteur Coopératif
Rattachement hiérarchique	Direction Générale
Périmètre managérial direct	Chefs des trois Services et Project Management Officer (PMO) du Département
Périmètre fonctionnel	Communication et marque coopérative ; appui à la commercialisation ; banque de projets ; e-learning et innovation sociale
Nature de la fonction	Management stratégique, arbitrage, pilotage de portefeuille et représentation institutionnelle

2. FINALITÉ DU POSTE

Piloter la politique de promotion du secteur coopératif de l'ODCO en définissant les orientations du Département et en assurant la cohérence des interventions relatives à la communication et à la marque coopérative, à l'accès aux marchés, à la banque de projets, à la formation à distance et à l'innovation sociale.

Le/La Chef(fe) du Département fixe les priorités, arbitre l'allocation des ressources, supervise les trois Services et le PMO, pilote les projets structurants et rend compte à la Direction Générale de la performance globale du Département. Il/Elle veille à ce que les partenariats nécessaires aux projets du Département soient préparés sur le plan technique et coordonnés, pour leur formalisation institutionnelle, avec le Département Partenariat et Coordination.

3. DOMAINES DE RESPONSABILITÉ ET MISSIONS PRINCIPALES

3.1. Stratégie, programmation et arbitrage

- Définir et proposer les orientations stratégiques du Département en cohérence avec les orientations de la Direction Générale.
- Décliner ces orientations en priorités, objectifs et plan d'action annuel du Département.
- Arbitrer les priorités entre services et projets structurants et veiller à l'adéquation entre objectifs, ressources et calendriers.
- Préparer les besoins budgétaires et d'investissement du Département et défendre les arbitrages nécessaires auprès de la Direction Générale.

Résultats attendus

- Plan d'action du Département formalisé et suivi.
- Priorités clairement arbitrées et communiquées.
- Ressources orientées vers les projets à plus forte valeur ajoutée.

3.2. Pilotage des trois Services et management

- Fixer les objectifs des Chefs de Service et du PMO et en assurer le suivi.

- Organiser les revues de performance du Département et arbitrer les difficultés interservices.
- Évaluer directement les Chefs de Service et le PMO et veiller à la qualité du management exercé au sein des Services.
- Identifier les besoins de compétences, de professionnalisation et de renforcement des capacités du Département.

Résultats attendus

- Responsabilités hiérarchiques clairement établies.
- Objectifs des structures alignés sur les priorités du Département.
- Évaluations et plans de développement réalisés dans les délais.

3.3. Pilotage des projets structurants et plateformes

- Superviser les projets structurants et plateformes relevant du Département sans se substituer aux Services responsables de leur mise en œuvre.
- Valider les jalons majeurs, arbitrer les risques et blocages remontés par les Chefs de Service ou le PMO.
- S'assurer de la cohérence des feuilles de route, des interdépendances et des résultats attendus.
- Décider des mesures correctives lorsque la performance ou les délais s'écartent significativement des objectifs.

Résultats attendus

- Portefeuille de projets piloté au niveau approprié.
- Décisions d'arbitrage prises en temps utile.
- Risques structurants identifiés et traités.

3.4. Gouvernance de la communication et de la marque coopérative

- Définir les orientations stratégiques de communication et de développement de la marque coopérative et les soumettre à validation de la Direction Générale.
- Valider les messages, campagnes et orientations créatives à enjeu avant soumission à la Direction Générale lorsque requis.
- Veiller à la cohérence institutionnelle de l'image de l'ODCO et de la marque coopérative sur les différents canaux et territoires.
- Superviser, au niveau stratégique, la communication des projets majeurs du Département.

Résultats attendus

- Positionnement et messages institutionnels cohérents.
- Marque coopérative déployée selon une doctrine homogène.
- Campagnes structurantes alignées sur les orientations de la Direction Générale.

3.5. Interfaces institutionnelles, partenariats et coordination territoriale

- Définir les besoins de partenariat nécessaires aux projets du Département et valider les engagements techniques et opérationnels proposés.
- Coordonner avec le Département Partenariat et Coordination, la formalisation institutionnelle des conventions et accords relevant du périmètre du Département.
- Assurer l'interface stratégique avec les Délégations Régionales pour les programmes portés par le Département, sans se substituer aux circuits opérationnels du service coordination.
- Représenter le Département et, sur délégation, l'Office dans les instances et rencontres relevant de son périmètre.

Résultats attendus

- Engagements techniques maîtrisés avant formalisation.
- Relations avec les structures partenaires de l'ODCO coordonnées sans doublons.
- Déclinaison territoriale des projets structurants facilitée.

Pilotage de la performance, contrôle interne et appui à la décision

- S'appuyer sur le PMO et les Chefs de Service pour disposer d'un tableau de bord consolidé du Département.
- Analyser la performance globale, les risques, les écarts et les besoins d'arbitrage.
- Piloter le dispositif de contrôle interne du Département et valider les plans de maîtrise des risques.
- Produire pour la Direction Générale des analyses, recommandations et notes d'arbitrage structurées.

Résultats attendus

- Reporting consolidé fiable et décisionnel.
- Risques majeurs couverts par des mesures de maîtrise.
- Direction Générale alimentée par des analyses utiles à la décision.

4. CHAMP DES RELATIONS DE TRAVAIL

En interne: Direction Générale, Chefs de Service du Département, PMO, autres départements et services centraux, Délégations Régionales.

En externe: Partenaires institutionnels, acteurs économiques, prestataires, médias, réseaux de l'économie sociale et solidaire, organismes de coopération et autres parties prenantes du secteur coopératif.

5. COMPÉTENCES REQUISES

5.1. Compétences techniques

- Connaissance approfondie du secteur coopératif et de l'économie sociale et solidaire.
- Stratégie de communication institutionnelle et gestion de marque.
- Marketing, accès aux marchés, plateformes digitales et développement de services aux coopératives.
- Gestion de portefeuille de projets, suivi-évaluation et gestion des risques.
- Principes de contrôle interne et pilotage de la performance.

5.2. Compétences managériales

- Définition d'orientations et arbitrage stratégique.
- Management de managers et fixation d'objectifs.
- Priorisation, allocation de ressources et conduite du changement.
- Coordination transversale et résolution de situations complexes.
- Appui à la décision et représentation institutionnelle.

5.3. Compétences comportementales

- Leadership et redevabilité.
- Culture du résultat.
- Rigueur et sens de l'organisation.
- Capacité d'analyse et de synthèse.
- Diplomatie, écoute et aptitude à l'arbitrage.
- Initiative et capacité d'innovation.